BULLETIN D’INSCRIPTION AU SEMINAIRE ARTEMIS

L’arrêté des comptes  
L'arrêté des comptes : Aspects comptables juridiques et fiscaux

FIS21

Date : 20 & 21 novembre 2025–Hôtel Grand Mogador à Casablanca

A retourner à ARTEMIS par fax au : 212 (05) 22 27 74 48, [learning@artemis.ma](mailto:learning@artemis.ma) ou par courrier : Belgi Center, 17 Rue Ibn Khalikane, Casablanca - Maroc

* Participants

Nom / Prénom :

Fonction :

Nom / Prénom :

Fonction :

* Société

Cabinet / Société :

Adresse: Ville :.......................................

ICE :…………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse de facturation si différente :

Responsable Formation :

Tél. : Télécopie :..........................................................................

E-mail: Site web : :............................................................................

* Conditions De Participation

Montant par personne **6 800DH/HT soit 8 160/TTC**

Ce prix comprend l’animation, les pauses café, le déjeuner et les documents stagiaires.

Règlement :

❑ Par chèque

❑ Par virement bancaire au compte BANK OF AFRICA – CENTRE D’AFFAIRE HASSAN II, **RIB : 011 780 0000 19 210 00 10986 36,** 140 Av. Hassan II, Tél : (0522) 20-04-77 à 20-04-82, Casablanca

Inscription : **Votre inscription devient définitive dès réception du paiement correspondant**. En retour, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que votre facture. Une attestation de présence est délivrée à la demande des participants.

**Condition de substitution, d’annulation et de remboursement :**

* Les substitutions de participants sont acceptées sans frais ; si l’annulation intervient 15 jours ouvrables avant la manifestation, les frais sont remboursés intégralement. Si ce délai est ramené entre 7 et 14 jours ouvrables, les frais sont remboursés à 50%. En deçà, aucun remboursement n’est effectué.
* Les demandes d’annulation ou de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou e-mail).

**OFPPT** :

* Les frais de cette conférence sont partiellement remboursés par l’OFPPT dans le cadre des « Contrats Spéciaux de Formation ». Voir la liste des domaines de formation finançables dans le cadre des CSF sur le site <http://www.ofppt.org.ma>
* Sont remboursées les sociétés affiliées à la CNSS.

#### Fait à ……………….., le … /… /… Cachet et Signature du Client